

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée le 9 mars 2021 à l'Assemblée nationale, par la députée de Mercier, concernant l'arrêt des agrandissements de lieux d'enfouissement technique d'ici la conclusion du BAPE générique portant sur l'élimination des déchets.

Effectivement, l'analyse de projets d'agrandissement de lieux d'enfouissement technique par le ministère a soulevé plusieurs enjeux importants. J'ai d'ailleurs mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin qu'il tienne une enquête avec audience publique sur la gestion des résidus ultimes au Québec.

Les résultats de cette démarche nous permettront de développer une vision à long terme sur la disposition des résidus ultimes intégrant le respect de l'environnement ainsi que la santé et la qualité de vie de la population.

En parallèle, nous posons des gestes concrets pour améliorer notre gestion des matières résiduelles. L'adoption récente du projet de loi 65 nous permettra d'aller de l'avant avec l'élargissement de la consigne et la modernisation du système de collecte sélective. Également, j'ai annoncé notre stratégie de valorisation de la matière organique, que ce soit à travers du compostage ou de la biométhanisation.

Je dois malheureusement vous rappeler que dans ce dossier, comme dans plusieurs autres, nous nous heurtons à l'inaction des gouvernements précédents. Il faut se rendre à l'évidence: les plus importants sites

...2

d'enfouissement au Québec arrivent au maximum de leur capacité et aucune solution n'avait été prévue pour la suite des choses.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Benoit Charette